



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 MARS 2022

~~~~~

Date de convocation : 18 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, Laurent BONNIFACY, BROSILLE Fabien, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme Le maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Retrait du Syndicat Mixte AGEDI
- Extinction des lumières la nuit
- Travaux voiries

L'ensemble du conseil donne son accord

1) **Compte-rendu du conseil du 27 janvier 2022**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2) **Retrait du Syndicat Mixte AGEDI**

Mme Le maire explique au conseil la fonction du Syndicat Mixte AGEDI . Ce syndicat nous permettait l'accès sur un site pour des renseignements au niveau du cadastre. Actuellement cette fonction est accessible par le biais d'un logiciel mis à disposition par la Communauté de commune pour le traitement des dossiers d'urbanisme . Il est donc proposé au conseil municipal de se retirer de ce Syndicat.

Le maire propose aux conseillers de voter.

**A l'unanimité le conseil accepte le retrait de la commune du Syndicat Mixte AGEDI de la commune.**

### **3) Extinction des lumières la nuit**

Le maire explique que pour l'année 2021, la facture de l'éclairage public a augmenté de près de 74 % en raison des augmentations successives de l'électricité et cela devrait encore augmenter pour 2022... Il est donc important de diminuer le coût de l'éclairage public. Il est proposé d'éteindre tous les luminaires de minuit à 6h00 du matin tant que les travaux concernant la réfection de la totalité de l'éclairage public ne seront pas effectués. Les travaux devraient commencer d'ici quelques mois.

Mme Le maire propose de voter.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

### **4) Modification de 2 délibérations « ventes gîtes » n° 1 et Salle Bambino**

Le maire explique qu'en Août 2021 nous avons pris deux délibérations concernant la vente de ces 2 gîtes. Entre temps lors de la venue du géomètre la dénomination de ces lots a changé et nous devons donc reprendre une délibération avec les nouveaux numéros de lots afin de pouvoir effectuer la vente :

- délibération du 11 août 2021 : vente gîte n° 1 qui devient le lot n° 2
- délibération du 02 septembre 2021 : vente salle vitrée dite Bambino, terrasse, passage extérieur qui devient le lot n° 7

**A l'unanimité le conseil accepte la modification de ces 2 délibérations.**

### **5) SDED – Devis branchement électrique collectif pour alimenter les gîtes « Montée des Calades »**

Afin d'effectuer la ventes des gîtes « Montée des Calades » nous devons raccorder chaque gîte à un branchement collectif d'électricité.

Le devis est de 13 484.52 € H.T.. Le SDED prend à sa charge 40% du montant total. Il reste à charge pour la Commune 60 % soit 8 090.71€ H.T.

Mme Le maire demande aux élus de valider ou pas ce devis

**Il est accepté à l'unanimité.**

### **6) Extension Cimetière – Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux**

Au dernier conseil, il avait été décidé de demander un nouveau devis à l'entreprise FERNANDES et de prendre le temps de comparer les deux propositions des deux entreprises, à savoir les entreprises FERNANDES ET BERTONA

Le maire propose les deux devis de ces deux entreprises.

Après discussion, il est décidé que le busage du ruisseau serait effectué par une autre entreprise car le devis est jugé trop cher. Un devis chez l'entreprise Aumage a été demandé. Ce devis est de 3 172.18 € H.T.

Mme Le maire propose ce devis au conseil.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

Également, il a été décidé de supprimer le poste concernant le portail sur les deux devis car là également jugé trop onéreux.

Un devis a été demandé à M. EISENBART Quentin pour un portail identique à celui de l'actuel cimetière. Le montant est de 3.455 €

Mme Le maire propose donc ce devis au conseil

### **Celui-ci est accepté à l'unanimité**

En ce qui concerne les travaux pour l'implantation du nouveau cimetière et l'adduction d'eau, l'ensemble des conseillers a choisi le devis de l'entreprise SARL BERTONA pour un montant de 63.434.49 € H.T. €

Pour la réfection du chemin il a été choisi le devis de l'entreprise MISSOLIN pour un montant de 23.424 € H.T.

### **Ces deux devis sont votés à l'unanimité**

#### **7) SDED – Adhésion à la compétence » efficacité énergétique de Territoire d'Energie Drôme » – délibération**

La commune a déjà cette adhésion au SDED mais ce dernier élargi ses compétences et ses services et pour se faire nous devons voter une nouvelle adhésion . Le maire énumère les services rajoutés aux conseillers sachant que le montant de l'adhésion ne change pas (0.20 € par an et par habitant)

Mme Le maire propose de voter pour cette nouvelle adhésion

### **Celle-ci est votée à l'unanimité.**

#### **8) Programme travaux DECI 2022 (Défense extérieure contre l'incendie)**

Un vaste programme a été mis en place par la DECI avec des montants plus qu'onéreux afin que tous les quartiers des communes soient desservis par un système de poteaux incendie ou de bâches de réserve d'eau.

Lors d'un précédent conseil nous avons accepté l'étude qui nous a été proposée pour un montant de 9 074 €. Une subvention a été demandée auprès du département et acceptée pour un montant de 7 259 €, reste à charge pour la commune 1 815 €

Lors de ce dernier conseil et après réflexion technique nous avons retenu pour cette année l'installation de 3 poteaux incendie pour un montant de 16.200 € H.T. soit 19.440 € T.T.C.

Mme Le maire propose de voter ces travaux

### **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

#### **9) SDED – éclairage public – travaux de réhabilitation de l'éclairage public**

Il est important que la commune réhabilite l'éclairage public pour être aux normes et surtout pour faire des économies d'énergie.

Dans un premier temps, le dossier proposé par le SDED a été envoyé à l'ensemble des conseillers par mail afin qu'ils puissent l'étudier et proposer lors du conseil des modifications selon le cas ou des idées.

### **1 -DEVIS POUR « LA GLACIERE EST » :**

Ce tronçon de route n'a jamais été éclairé. Le conseil municipal a décidé d'installer un éclairage public avec poteaux et éclairage LED en traditionnel. Il y aura donc 6 poteaux (un tous les 50 m).

Le devis pour cette partie est de 24.982 € H.T.

Mme le Maire demande de voter pour ce devis

**Celui-ci est accepté à l'unanimité**

### **2 -DEVIS VILLAGE :**

Il a été décidé de supprimer certains poteaux qui sont trop nombreux inutiles et très onéreux. Les emplacements proposés par le SDED sont acceptés par les Conseillers.

Le choix des luminaires est difficile car il y a beaucoup de différence de prix entre des luminaires « modernes » et des luminaires « anciens ».

Le conseil décide de fixer un budget maximal de 350 € par luminaire et demande donc au SDED de nous proposer d'autres modèles modernes et anciens dans cette gamme de prix.

Le choix et la décision finale pour l'acceptation du devis seront pris lors du prochain conseil.

### **10) Tarifs des concessions au cimetière et columbarium**

Après recherche, nous n'avons pas trouvé trace d'un règlement concernant le cimetière. Mme le maire propose aux conseillers de modifier les tarifs actuels des concessions au Cimetière et Columbarium qui n'ont pas été revus depuis 2011.

Le maire propose de voter pour une augmentation de 100 € pour les concessions soit :

- 3 m2 : 250 €
- 6 m2 : 350 €

Le tarif des urnes au Columbarium restant inchangé.

Cette décision serait prise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Mme le Maire propose au vote cette décision

**Pour : 9**

**Abstention : 1**

### **11) Service EAU - Devis pour remplacement du SOFREL**

Le SOFREL est le système qui permet de prévenir les élus en cas de dysfonctionnement du matériel.

Deux devis ont été demandés.

Le premier devis est de la Sté MICHELIER déjà prestataire sur la commune, d'un montant de 2 448.30€ HT.

Le deuxième devis est de la Sté VEOLIA d'un montant de 2 820€ HT.

Mme Le maire propose de choisir l'entreprise.

**Le devis de l'entreprise MICHELIER est accepté à l'unanimité**

## **12) Devis garde- corps centre de vacances EISENBART Quentin**

Mme le maire explique que sur la terrasse de l'ancien restaurant des gîtes, il y a un mur où il n'y a pas de garde-corps. Nous avons obligation de mettre aux normes de sécurisation avant de vendre le bâtiment. Un devis a été demandé à M.EISENBART Quentin qui est d'un montant de 430€.

Le maire propose ce devis au vote

**Celui-ci est accepté à l'unanimité**

## **13) Questions diverses**

### Points travaux voiries

La commune a une enveloppe d'environ 25 000 € H.T. pour l'année 2022

Le devis proposé par la Communauté de communes des Baronnie en Drome Provençale s'élève à 60.717,22 € H.T.

La Commission voirie a du faire un choix.

Il a été retenu les points de travaux suivants :

CR n° 39 – CH. DE LA GLACIERE

VC n° 7 A – CH. DE L'ESTANG

CR n° 2 – CH. DE BESIGNAN

### Prise en charge de la sécurisation de l'église

Les travaux d'urgence de l'église ont été effectués. Le montant total des travaux a été pris en charge à 100%. par le département, la Drac et Région. La deuxième phase d'étude de programmation des travaux est d'ores et déjà commencée.

### Sécurisation APC

Le maire informe les conseillers qu'une nouvelle alarme et une surveillance vidéo ont été installées à L'Agence Postale. Cette sécurisation est prise en charge en totalité par la poste.

**De ce fait, la salle du conseil municipal ne pourra plus être prêtée hors de notre présence.**

### Points sur camping travaux

Plusieurs travaux sont à prévoir pour l'ouverture du Camping. Les employés communaux viennent d'effectuer la révision de la toiture des sanitaires.

Il a été décidé d'agrandir la plage autour de la piscine. Ces travaux seront également effectués par les employés communaux et certains conseillers.

Les travaux devraient être finis pour l'ouverture du camping pour Pâques

### Marché de l'été

Celui-ci devrait commencer le vendredi 10 juin.

L'ouverture de la buvette par la Mairie et tenue par des bénévoles a été évoquée car cela est demandé toutes les années par les touristes (pas de vente de bière bien sûr)

### Elections présidentielles

Le maire rappelle les dates dimanche 10 Avril et dimanche 24 Avril et invite tous les élus à être présents. Un calendrier sera proposé à chaque conseil d'ici quelques jours.

### Prochain Conseil Municipal

La date du vendredi 1<sup>er</sup> Avril a été arrêtée pour la présentation du budget prévisionnel 2022

**Le conseil municipal est levé à 22H20.**

